

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 8 novembre 2018

n°10

page

### EXTRAIT:



**Nombre de membres en exercice : 39**

**PRESENTS (-28) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPONNEAU, N. CASSAN FAUX, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

**POUVOIRS (11) :**

E. AZIHARI mandante a pour mandataire JP. ABELIN  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. MELQUIOND  
E. FARHAT mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ  
G. MESLEM mandante a pour mandataire P. MIS  
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à AF. BOURAT  
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
C. PAILLER mandant a pour mandataire à G. MICHAUD  
K. WEINLAND mandante a pour mandataire à F. MERY  
M. METAIS.mandante a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ  
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire à P. BARAUDON

**EXCUSES (0) :**

**Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL**

**RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK**

**OBJET : Versement subventions Centre Social des Minimes, Maison pour Tous et MJC des Renardières – Soutien au dispositif DEMOS**

*Le dispositif DEMOS vise pendant trois années à toucher les publics éloignés de toute pratique artistique et culturelle, en particulier les jeunes issus des quartiers prioritaires. Il s'inscrit pleinement dans le souhait de la commune, d'offrir l'accès à la culture au plus grand nombre.*

*Après une première année réalisée avec succès, l'ensemble des partenaires souhaite poursuivre cette action. Par conséquent, la commune souhaite apporter aux Maisons de Quartier, une aide à 3 des 4 structures concernées (la MPT, la MJC des Renardières et le Centre Social des Minimes) à l'instar de la délibération du 28 septembre 2017. Les 4 maisons de quartier accompagnent 3 groupes de 15 enfants de Châtellerault .*

*Les enfants et les familles qui adhèrent au dispositif sont accompagnés par des acteurs sociaux et socio-culturels de proximité. Cette action contribue, entre autres, à soutenir la fonction parentale et trouve donc pleinement sa place dans la politique enfance et jeunesse conduite par la collectivité.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

**VU** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 (relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations), et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes

"Acquitté en PREFECTURE le:" 09/11/2018

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 8 novembre 2018**

**n°10**

**page**

publiques, portant obligation de conclure une convention lorsque le montant de la subvention octroyée dépasse 23 000 €,

**VU** la délibération n°10 du conseil municipal du 17 octobre 2013 relative à la signature des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ,

**VU** la délibération n°33 du conseil municipal du 28 septembre 2017 relative au versement de subventions exceptionnelles au Centre Social des Minimés, à la Maison pour Tous et à la MJC des Renardières – Soutien au dispositif DEMOS

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de mettre en place une action fédératrice et éducative en direction des jeunes les plus éloignés de la culture et de leurs familles sur le territoire de la commune,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la commune de participer à un projet de Grand Châtellerault dans le domaine des politiques éducatives,

Le conseil municipal décide de :

- de verser des subventions exceptionnelles aux 3 Maisons de Quartier concernées comme indiqué ci-dessous :

* Centre Social des Minimés	2 900,00 € ,
* MJC des Renardières	2 900,00 €
* Maison Pour Tous	2 900,00 €
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Les dépenses seront imputées sur les lignes budgétaires correspondantes ( 422.5/6574/4450 ; 422.4/6574/4450 ; 422.6/6574/4450)

**UNANIMITÉ**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

12 NOV 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

